

## **Vœu - 1 demande de re sectorisation Collège J. D'Arbaud / C. Aigle**

Le collège Joseph D'Arbaud de Salon de Provence a vu ses effectifs diminuer drastiquement depuis l'ouverture du collège Caroline Aigle de Lançon de Provence. Le collège C. Aigle voit, lui, augmenter ses effectifs de façon importante, rendant les conditions de vie au sein de l'établissement difficiles.

Au collège J. D'Arbaud la baisse des effectifs a entraîné une baisse de dotation en AED et en agents ATC. Cette situation engendre une dégradation des conditions de sécurité et d'entretien de l'établissement.

Par ailleurs, l'attractivité du collège J. D'Arbaud est remise en cause.

Pendant ce temps le collège de Lançon souffre d'un sureffectif engendrant des problèmes de salles, d'emploi du temps et de sécurité.

**Les représentants du CDEN demandent donc à ce que sans tabou et dans le sens d'une meilleure répartition des effectifs et d'une meilleure mixité sociale et scolaire dans les établissements, une re-sectorisation soit mis en œuvre rapidement entre les deux établissements. Ils demandent aussi aux services de l'état et au CD 13 de soutenir et d'accompagner cette re-sectorisation en donnant tous les moyens nécessaires au collège J. D'Arbaud pour remédier à la dégradation des conditions de sécurité et d'entretien de l'établissement et gagner en attractivité pour contrer la concurrence des établissements privés du secteur.**

## **Vœu -2 « Un collège pour le 13<sup>ème</sup> »**

La montée démographique s'est avérée importante sur le 13ème arrondissement de Marseille où 500 collégiens de plus sont arrivés entre 2018 et 2024. Cinq cents élèves, c'est la taille d'un collège. Or, depuis 2018 aucun collège n'a été construit dans le secteur. Cela a eu pour effet l'augmentation des effectifs de chaque collège du secteur.

La hausse démographique n'est pas sans lien avec une dégradation du climat scolaire que nous pouvons constater, notamment dans certains collèges. Cette hausse des effectifs dégrade déjà les conditions de travail, la qualité de l'enseignement fourni est par conséquent impactée malgré les efforts de chacun. Cela a un impact sur la sécurité et la santé au travail.

Depuis le printemps 2024, parents d'élèves et personnels demandent avec le soutien des organisations syndicales à ce qu'un nouvel établissement voit le jour dans le secteur et ont déjà interpellé les autorités académiques et départementales sur ce sujet.

**Les membres du CDEN soutiennent leur démarche et demandent donc la construction d'un nouveau collège public dans le 13ème arrondissement de Marseille. Ils demandent aux services de l'état de soutenir et d'accompa-**

**gner cette construction et au Conseil Départemental de mettre tout en œuvre pour sa réalisation. L'implantation du nouveau collège devra être accompagnée d'une révision de la carte scolaire afin de garantir la mixité sociale et scolaire des collèges de ce secteur.**

### **Vœu – 3 SOS Méditerranée**

Cette année, un enseignant en élémentaire dans l'école François Cesari à Septèmes-les Vallons a engagé avec ses élèves un projet pédagogique autour de la convention internationale des droits de l'enfant. Dans ce cadre, il a sollicité l'intervention de l'association « SOS Méditerranée » pour une séance dans le domaine « Questionner le monde » autour de la Méditerranée (lecture de carte, de paysages etc...). Il s'agissait aussi dans le cadre de la « Classe solidarité » de montrer aux élèves que l'engagement (culture de l'engagement dans les programmes) permet des réalisations concrètes. L'intervention était adaptée (échanges téléphoniques entre la bénévole et l'enseignant) pour un public de CE2. Après accord du projet par sa directrice, le collègue a informé les parents de la tenue du projet via l'ENT « Klassly ».

Une photographie du message de l'ENT a été diffusée publiquement sur les Réseaux Sociaux par l'association « Parents Vigilants » qui a demandé par un mail à l'école que l'intervention n'ait pas lieu. Suite à la publication sur les réseaux sociaux, de nombreux messages haineux envers l'école et la communauté éducative ont fleuri, notamment suite au relais effectué par un cadre départemental du parti d'extrême droite Reconquête.

Malgré cela, le collègue réitère sa demande à la directrice en souhaitant qu'elle « actionne » l'article D.551-6, en informant la DSDEN et le rectorat de la venue de SOS méditerranée dans son école.

Le Rectorat aurait alors refusé l'intervention de SOS Méditerranée. « Parents vigilants » et le site « Boulevard Voltaire » se sont targués, avant la date supposée de l'intervention, d'en avoir obtenu l'annulation.

Pourtant, l'association SOS Méditerranée dispose d'un agrément depuis novembre 2018. Elle a déposé une demande de renouvellement en février 2023 en prévision d'un « arrêt » en novembre 2023. Fin 2023 la commission des agréments a donné un avis positif pour le renouvellement. Les différentes discussions entre le ministère et SOS méditerranée laissent présager une signature imminente de l'agrément.

L'association continue actuellement d'effectuer des interventions dans les Bouches-du-Rhône et partout en France dans le second comme dans le premier degré. Il est fréquent que les renouvellements d'agrément ne soit pas immédiats.

Au regard du fait qu'il n'existe objectivement pas ailleurs de refus d'intervention de SOS Méditerranée, la question se pose de savoir si cette décision est une concession fait par notre institution à des structures comme « Parents vigilants » qui déstabilisent l'Ecole et ses personnels.

Dans les premiers échanges avec l'administration, il semblerait que ce soit bien la crainte d'un trouble à l'ordre public qui serait à l'origine du refus par le rectorat de cette intervention, trouble qui n'est ni vérifié, et en tout état de cause que le simple fait possible de structures qui visent à déstabiliser l'école.

**Le CDEN réuni le jeudi 28 novembre affirme le soutien total au collègue pris à partie.**

**Il affirme la nécessité absolue de protéger la liberté pédagogique des enseignant.es**

**Il affirme la nécessité absolue de ne pas céder aux pressions sur l'Ecole Républicaine.**

En conséquence de quoi, il demande que l'intervention de SOS Méditerranée dans l'école François Cesari soit autorisée, sous égide de l'article D.551-6 du code de l'éducation par la direction Académique et le rectorat.

#### **Vœu - 4 « Ni acte 1 ! Ni acte 2 ! du choc des savoirs ! »**

Alors que depuis le début de l'année, nous avons dénoncé la mise en place des groupes de niveau en 6e et 5e avec sa logique de tri social et son lot de désorganisations,

Alors que dans de nombreux établissements, les enseignant.es subissent des emplois du temps dégradés, des injonctions à mettre en place des progressions communes en français et mathématiques faisant fi de leur liberté pédagogique.

Alors qu'on demande aux enseignant.es de trier leur élèves,

Alors que pour créer les groupes de niveau, il a fallu sacrifier certains dispositifs qui avaient pourtant fait leur preuve et qui étaient importants dans les établissements (dédoublés en sciences, soutiens natation, latin, projets...);

Alors que le manque criant de professeur.es de français et mathématiques laisse des groupes sans professeur.es, des classes sans enseignant.es depuis plusieurs semaines,

Alors qu'il est encore prévu la suppression de 4000 postes d'enseignant.es à la rentrée 2025,

Alors que le rapporteur du Conseil d'État s'est prononcé favorablement suite aux référés déposés par le SNES-FSU, l'UNSA, pour annuler l'arrêté qui organise les groupes de niveau en français et mathématiques en Sixième et Cinquième,

Sans tirer les conséquences de la dégradation des conditions de travail, sans entendre l'ensemble de la profession qui refuse déjà l'acte 1 du « choc des savoirs »,

la ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la mise en place d'un acte 2 avec le maintien des groupes en 6ème et 5ème, les manuels labellisés, des nouveaux programmes, la mise en place du DNB barrière en 2027, la création groupes de besoin en 4ème et 3ème. La publication des nouveaux programmes, en catimini, au cœur des vacances de la Toussaint, démontre un peu plus le passage en force auquel on assiste !

Tout y est donc et le tout fait système !

**Les membres du CDEN des Bouches-du-Rhône refuse la continuité d'une réforme qu'ils jugent dangereuse pour le Service Public d'Éducation.**

**Ils demandent l'abrogation du décret mettant en place les groupes et l'annulation de toutes les mesures du « choc des savoirs ». Ni acte 1, ni acte 2 !**

### **Vœu – 5 Travaux à l'école du Parc Bellevue**

Le plan “écoles” de la ville de Marseille suscite légitimement beaucoup d'attentes tant la politique de la ville en matière éducative a été exsangue ces dernières décennies. Si nous avons bien conscience qu'il n'est pas possible de mettre fin immédiatement à des années d'incurie en la matière, les différentes vagues de rénovation entraînent de nouvelles problématiques qu'il est indispensable de mieux anticiper tant pour les élèves que pour les personnels. Ainsi les travaux programmés sont très régulièrement source d'inquiétudes, de tensions, et de dégradation des conditions de travail et d'apprentissages pour les personnels et les élèves. C'est le cas à l'école Parc Bellevue dans le 3e arrondissement de Marseille où des travaux sont programmés à l'horizon de la rentrée 2025. Les solutions proposées aux personnels et aux familles pour assurer la continuité du service public durant les travaux y sont loin d'être satisfaisantes puisqu'il s'agirait de déplacer une partie du Groupe Scolaire à l'école Ruffi désaffectée depuis plusieurs années tandis que l'autre partie resterait sur site. Bruits, poussières, déménagement incessant, séparation des familles, rallongement de la durée des travaux, et mise en sécurité du site dans un quartier prioritaire de la ville, sont autant d'éléments qui ne rendent pas cette proposition viable.

Une solution a été avancée celle de la Cité internationale Jacques Chirac dont une partie des effectifs seulement ont pour l'instant été recrutés.

Située à quelques centaines de mètres, cette solution de relocalisation temporaire permettrait de ne pas scinder l'école élémentaire en deux pendant la durée des travaux et de répondre aux inquiétudes des familles notamment en cas de fratrie.

Enfin et surtout, elle aurait pour conséquence de réduire la durée prévisionnelle des travaux de 4 à 2 ans.

C'est la raison pour laquelle la communauté scolaire des écoles Parc Bellevue se mobilise depuis plusieurs semaines.

Après un courrier de la mairie de Marseille datant du 18 novembre dans lequel la municipalité affirme être prête à étudier sérieusement le scénario de l'utilisation des locaux de la CSI, c'est désormais Renaud Muselier, président de région, qui déclare le 21 novembre dans un communiqué: *“La Cité Scolaire Internationale Jacques Chirac est prête à accueillir les enfants de l'école Bellevue (...) nous ne laisserons personne au bord du chemin”*.

**Le CDEN, réunit le jeudi 28 novembre 2024 soutient les revendications des personnels et des familles de l'école Parc Bellevue et demande au DASEN des Bouches-du-Rhône de prendre les décisions et les mesures nécessaires à l'accueil de la communauté scolaire de l'école Parc Bellevue au sein de la CSI Jacques Chirac le temps des travaux pour faciliter les conditions de travail et d'apprentissages de toutEs.**